

**MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE**

**OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION**



**REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI**

**Bulletin Trimestriel sur le Marché du Travail :
1^{er} Trimestre 2017, numéro 001**

Avril 2017

Sommaire

En bref.....	2
1.1 Indice Harmonisé des prix à la consommation.....	3
1.2. Les nouvelles créations d’entreprises.....	5
2. Analyse de quelques indicateurs du marché du travail.....	6
2.1. Les créations et pertes d’emplois enregistrées.....	6
2.1.1. Les créations d’emplois.....	6
2.1.2. Les demandes d’avis ou d’autorisations de licenciement.....	8
2.2. Les offres et les demandes d’emplois.....	9
2.3. Le dialogue social.....	11

En bref

- ✓ Au premier trimestre 2017, le niveau général des prix à la consommation a augmenté de 1,4% par rapport au même trimestre de l'année 2016.
- ✓ Au premier trimestre 2017, il y a eu plus de créations d'entreprises qu'au premier trimestre 2016, 2 880 contre 2 608 entreprises (+272 ; +10,4%). Ce rebond a commencé au quatrième trimestre 2016 après les baisses intervenues aux deuxième et troisième trimestres 2016.
- ✓ Le nombre d'emplois créés, enregistrés a connu une augmentation considérable de 90,5% au Premier trimestre 2017 par rapport au même trimestre de l'année 2016. Cette augmentation concerne le secteur public et le secteur privé avec respectivement 155,4% et 53%.
- ✓ Les demandes d'avis ou d'autorisations de licenciement ont concerné, durant le 1^{er} trimestre 2017, 463 travailleurs d'après les données de la Direction nationale du travail. Les demandes d'avis de licenciement pour « motif économique » et pour « motif compression/fin activités » représentent respectivement 40,8% et 25,3% de l'ensemble des demandes. Le District de Bamako vient en première position avec près d'un quart (23,8%) des demandes, suivi de la région de Tombouctou (19,4%).
- ✓ Au cours du premier trimestre 2017, au total 2 529 demandes d'emplois ont été enregistrées par l'Agence Nationale Pour l'Emploi et les Bureaux privés de placement, contre 1 794 offres d'emplois et 308 placements.
- ✓ La Direction nationale du travail a enregistré 226 litiges individuels au Premier trimestre 2017. Parmi ces litiges, 177, soit 78 % ont été réglés en conciliation devant l'inspecteur du travail, 45 transmis au Tribunal du Travail et 4 litiges sont en instance.

1. Analyse de quelques indicateurs économiques

1.1 Indice Harmonisé des prix à la consommation

Rappelons que l'indice harmonisé des prix à la consommation sert de calcul du taux d'inflation. Ainsi, ce taux peut être utilisé dans l'indexation des salaires, du SMIG, des loyers, des retraites, etc. En outre, il peut servir d'arguments dans les négociations sur le marché de l'emploi entre employeurs et employés dans le cadre de maintien du pouvoir d'achat.

Tableau 1. Variation du taux d'inflation au 1^{er} trimestre de 2015 et 2016

	1 ^{er} trimestre 2016	1 ^{er} trimestre 2017	Variation
Indice global	110,2	111,7	1,4
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	113,0	115,8	2,5
Tabac et stupéfiants	135,6	137,1	1,0
Articles d'habillement et chaussures	108,6	106,9	- 1,5
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	113,1	113,8	0,5
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	110,7	111,8	1,0
Santé	100,1	99,8	- 0,3
Transports	108,1	108,1	- 0,1
Communication	94,2	94,2	- 0,1
Loisirs et culture	96,2	95,8	- 0,4
Enseignement	107,3	112,1	4,5
Restaurants et Hôtels	108,6	115,4	6,2
Biens et services divers	108,7	112,1	3,1

Source : *Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC base 2008), INSTAT*

Au premier trimestre 2017, le niveau général des prix à la consommation a augmenté de 1,4% par rapport au même trimestre l'année 2016. Cette augmentation est due en grande partie aux fonctions suivantes :

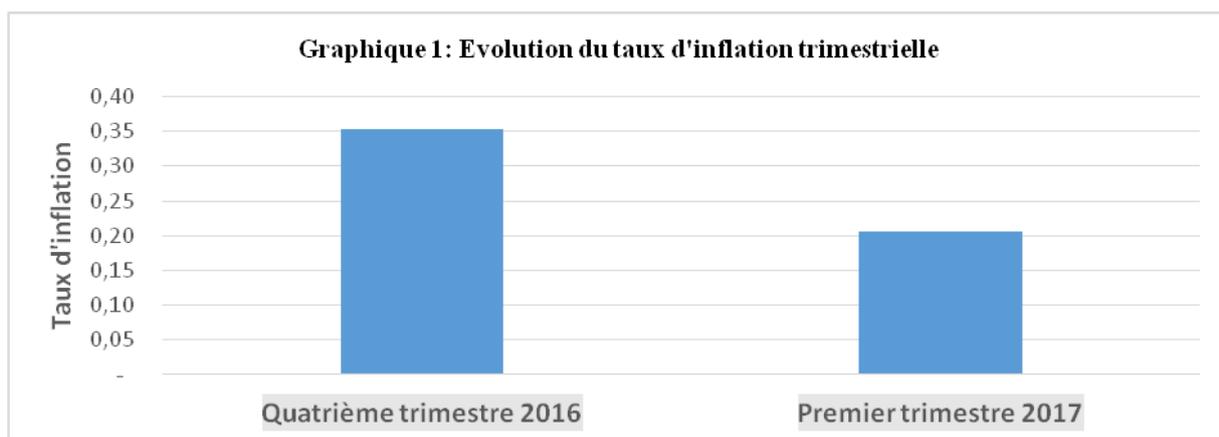
- Produits alimentaires et boissons non alcoolisées (2,5%)
- Tabac et stupéfiants (1,0%)
- Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles (0,5%)
- Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer (1,0%)
- Enseignement (4,5%)
- Restaurants et Hôtels (6,2%)
- Biens et services divers (3,1%)

Tableau 2. Évolution du taux d'inflation trimestrielle

	Indice global moyen	Variation trimestrielle
3^e trimestre 2016	113,5	-
4^e trimestre 2016	113,3	-0,2
1^{er} trimestre 2017	111,7	-1,4

Source : *Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC base 2008), INSTAT*

En variation trimestrielle le taux d'inflation est passé de -0,2% au quatrième trimestre 2016 et s'établit à -1,4% au premier trimestre 2017.



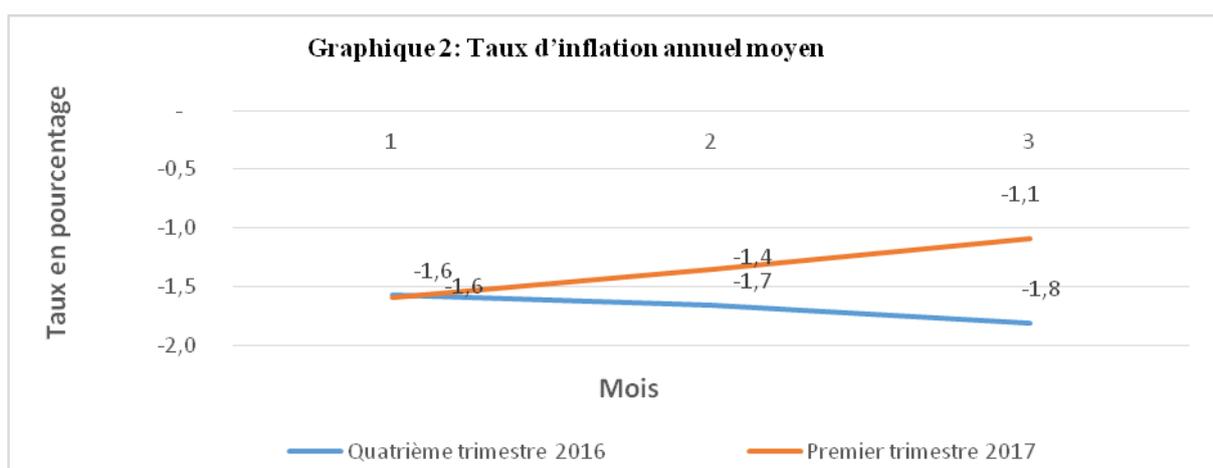
❖ Évolution du taux d'inflation annuel moyen

Rappelons que le taux d'inflation annuel moyen, mesure la variation de l'indice des 12 premiers mois par rapport aux 12 mois précédents. Il joue le rôle d'indicateur de convergence dans les 8 États membres de l'UEMOA.

Tableau 3. Taux d'inflation annuel moyen

Mois	Taux d'inflation annuel moyen
Octobre 2016	-1,6
Novembre 2016	-1,7
Décembre 2016	-1,8
Janvier 2017	-1,6
Février 2017	-1,4
Mars 2017	-1,1

Source : INSTAT/ IHPC base 2008



Le niveau de l'indicateur de convergence (l'inflation annuelle moyenne) au Mali a connu une légère progression au premier trimestre 2017. Ainsi, il est passé de -1,6% en janvier à -1,1% au mois de mars, en dessous de la norme communautaire (3%) de l'UEMOA. De ce fait, les prix sont jugés stables.

1.2. Les nouvelles créations d'entreprises

Au premier trimestre 2017, il y a eu plus de créations d'entreprises qu'au premier trimestre 2016, 2 880 contre 2 608 entreprises (+272 ; +10,4%). Ce rebond a commencé au quatrième trimestre 2016 après les baisses intervenues aux deuxième et troisième trimestres 2016.

Tableau 4. Répartition des nouvelles entreprises créées selon la branche d'activités et par trimestre

Branche d'activités	Effectifs	Pourcentage
Activités de fabrication	210	7,3
Activités immobilières	1	0,0
Agriculture, chasse et activités de service connexes	13	0,5
Assainissement, Ramassage d'ordures	10	0,3
Autres activités de service	5	0,2
Commerce, Commerce général	1 552	53,9
Communication	8	0,3
Construction, BTP, Travaux d'ingénierie	14	0,5
Enseignement	8	0,3
Extraction et exploitation de carrière	1	0,0
Gardiennage, sécurité	10	0,3
Hôtels et restaurants	9	0,3
Location de machines	1	0,0
Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication	1	0,0
Prestations de services	1 000	34,7
Transports terrestres ; transports par pipelines	2	0,1
Transports, activités des auxiliaires de transport et communications	35	1,2
Total	2 880	100,0

Source : nos calculs à partir des données de l'API

Comparativement au quatrième trimestre 2016¹, il y a eu 562 nouvelles créations d'entreprises au premier trimestre 2017. Cette reprise signale un retour de la confiance mais ne constitue pas à lui seul un indicateur d'embellie économique. Tout comme les autres trimestres, la branche d'activités « commerce, commerce général » contribue pour plus de la moitié aux nouvelles créations d'entreprises du premier trimestre 2017. Elle est suivie par la branche d'activités « prestation de service » avec près de 35%. Comparativement aux quatre derniers trimestres, les « activités de fabrication » ont atteint un record au premier trimestre 2017 (7,3% de nouvelles entreprises créées). L'augmentation du nombre de créations d'entreprises pourrait avoir un impact positif sur les créations de valeur ajoutée et d'emplois dans le pays.

¹ Confère : bulletin trimestriel sur le marché du travail : 4^{ème} trimestre 2016, numéro 004, ONEF

2. Analyse de quelques indicateurs du marché du travail

2.1. Les créations et pertes d'emplois enregistrées

Cette partie analyse les créations d'emplois et les demandes d'avis ou d'autorisations de licenciement.

2.1.1. Les créations d'emplois

Les statistiques sur les créations d'emplois par les secteurs privé et public sont produites à partir des sources administratives. Ces données sont collectées respectivement auprès de la Direction Nationale du Travail (DNT) et des points-focaux désignés par les Départements ministériels.

2.1.1.1. *Création d'emplois par le secteur privé*

✓ *Selon la branche d'activités*

Les emplois créés par le secteur privé sont régis par le code du travail. De ce fait, les contrats écrits, signés par l'employeur et l'employé suite au processus de recrutement sont envoyés à la Direction Nationale du Travail (DNT) pour visa. Ces contrats, visés régulièrement par cette structure constituent une mine d'informations qui permettent de donner des indications sur l'évolution du climat des affaires dans le pays.

Tableau 1 : Répartition des agents recrutés par branche d'activités

Branche d'activité	Effectif	%
Agriculture, Sylviculture, Pêche	292	3,1%
Activités Extractives	641	6,9%
Activités de Fabrication	345	3,7%
Production et Distribution D'électricité et de Gaz	116	1,2%
Production et Distribution d'Eau, Assainissement, Traitement des Déchets et Dépollution	337	3,6%
Construction	141	1,5%
Commerce	784	8,4%
Transports et Entreposage	167	1,8%
Hébergement et Restauration	141	1,5%
Information et Communication	136	1,5%
Activités Financières et d'Assurance	173	1,9%
Activités Immobilières	8	0,1%
Activités Spécialisées, Scientifiques et Techniques	258	2,8%
Activités de Services de Soutien et de Bureau	2 532	27,2%
Activités d'Administration Publique	337	3,6%
Enseignement	560	6,0%
Activités pour la Santé Humaine et l'Action Sociale	1 118	12,0%
Activités Artistiques, Sportives et Récréatives	30	0,3%
Autres Activités de Services N.C.A.	196	2,1%
Activités Spéciales des Ménages	82	,9%
Activités des Organisations Extraterritoriales	925	9,9%
Total	9 319	100,0%

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données collectées auprès de la Direction Nationale du Travail, 1^{er} trimestre 2017

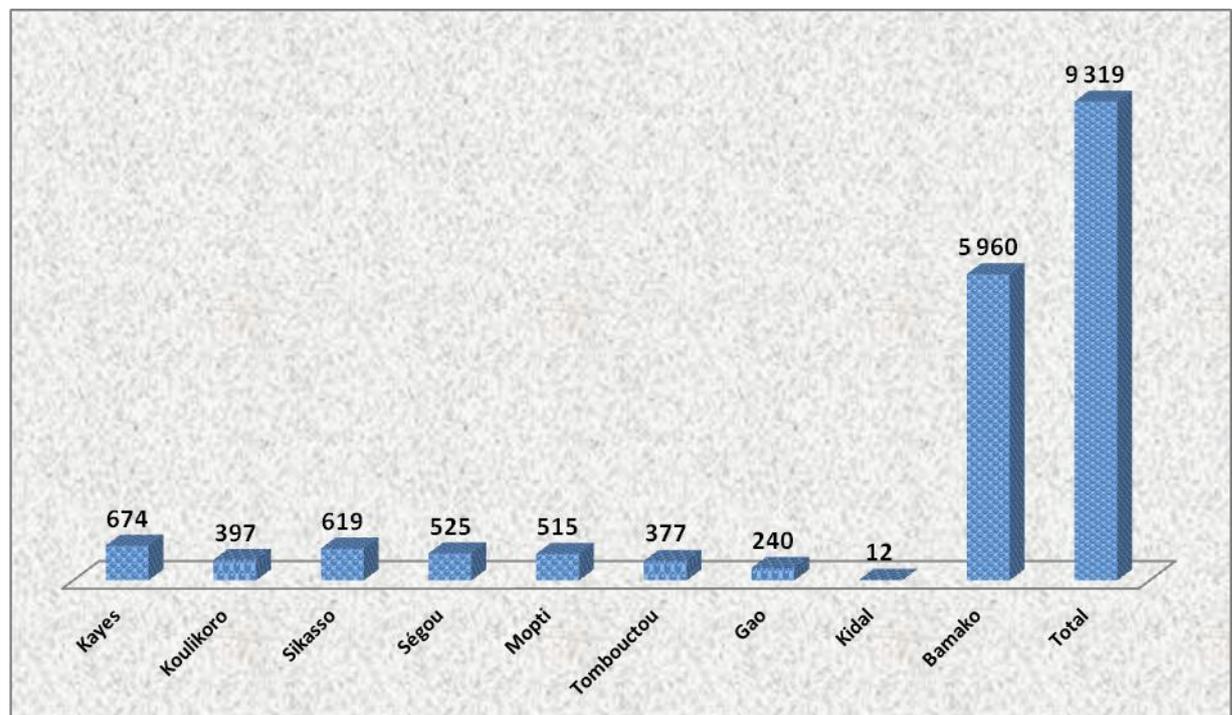
Il faut rappeler que ces statistiques concernent uniquement les contrats écrits, envoyés à la Direction nationale du travail pour visa. Les contrats non écrits² ne sont pas comptabilisés dans ces statistiques. Le tableau ci-dessus fait ressortir les créations d'emplois enregistrés suivant les branches d'activités.

Contrairement au tableau 4 où la branche d'activités « commerce, commerce général » vient en première position (53,4%) en termes de création de nouvelles entreprises, il ressort du tableau ci-dessus que c'est plutôt la branche d'activités « Activités de services de soutien et de Bureau » qui vient en première position avec 27,2% des emplois formels créés par le secteur privé. La part du Commerce ne représente que 8,4%. Ce contraste entre les deux indicateurs pourrait s'expliquer par l'existence de la prédominance d'emplois informels dans la branche d'activité « commerce » par rapport aux emplois formels. Les premiers échappent aux statistiques fournies par la Direction nationale du travail.

✓ Selon la situation géographique

Durant le premier trimestre 2017, sur les 9 319 emplois créés par le secteur privé, 5 960 emplois sont localisés dans le district de Bamako, soit 63,9% de l'ensemble des emplois créés. Les régions de Kayes, Sikasso et Ségou viennent successivement en deuxième, troisième et quatrième position avec respectivement 674 ; 619 et 525 emplois créés. Les régions de Gao, de Tombouctou et de Kidal représentent 6,7% de l'effectif total des emplois créés.

Graphique 3 : Répartition des emplois du secteur privé enregistrés par les régions



² Il ressort dans les résultats de plusieurs études réalisées par l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF) que plus de 50% des emplois salariés sont exercés sans contrat écrit.

2.1.1.2. *Création d'emplois par le secteur public*

Contrairement aux statistiques des emplois créés par le secteur privé, celles relatives au secteur public sont fournies à l'Observatoire national de l'emploi et de la formation (Onef) par les points focaux désignés à cette fin dans les Départements ministériels. Ces statistiques concernent les emplois générés par les investissements réalisés à travers des fonds publics (constructions de nouvelles routes, entretiens routiers, etc.) ou des recrutements à la fonction publique de l'Etat ou celle des Collectivités.

Tableau n°7 : Répartition des emplois créés du 1er trimestre 2017 par département ministériel et par sexe au cours

Ministères et Institutions	Hommes		Femmes		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Ministère de la défense et des anciens combattants	4 750	68,1	250	32,1	5 000	64,5
✓ Recrutement des forces de défenses et de sécurité	4 750	95,0	250	5,0	5 000	100
Ministère de l'administration territoriale et de la réforme de l'Etat	2 221	31,9	530	67,9	2 751	35,5
✓ Concours d'entrée à la fonction publique des Collectivités (Santé)	84	51,2	80	48,8	164	100
✓ Concours d'entrée à la fonction publique des Collectivités (Enseignement)	2 137	82,6	450	17,4	2 587	100
Total	6 971	89,9	780	10,1	7 751	100

Source : Rapports trimestriels de la Direction Nationale de l'Emploi et de l'ONEF, 1^{er} trimestre 2017

Au total, 7 751 emplois ont été créés par le secteur public au premier trimestre. Parmi ces emplois, 5 000, soit 64,5% ont été créés par le Ministère de la Défense et des anciens combattants. Au niveau du Ministère de l'administration territoriale et de la réforme de l'Etat, 2 751 agents ont été recrutés dont 2 587 dans l'enseignement.

2.1.2. Les demandes d'avis ou d'autorisations de licenciement

Tout comme les créations d'emplois, les entreprises du secteur privé sollicitent régulièrement la Direction nationale du travail pour avoir son avis sur les licenciements de leur personnel. Ces différentes sollicitations font l'objet d'enregistrement régulier et permettent de fournir des indicateurs sur l'état de la conjoncture économique du pays.

Les demandes d'avis ou d'autorisations de licenciement ont concerné, durant le 1^{er} trimestre 2017, 463 travailleurs d'après les données de la Direction nationale du travail. Les demandes d'avis de licenciement pour « motif économique » et pour « motif compression/fin activités » représentent respectivement 40,8% et 25,3% de l'ensemble des demandes. Le District de Bamako vient en première position avec près d'un quart (23,8%) des demandes, suivi de la région de Tombouctou (19,4%).

Tableau 7. Répartition des pertes d'emplois selon le motif de janvier à mars 2017

Régions	Motifs des pertes d'emplois						Total
	Compression/ Fin activités	Fautes professionnelles/ Mauvaise manière de servir/ manque de confiance/	Abandon /démission	Motif économique	Décès et maladies	Fautes lourdes/ vol	
Kayes	3	14	19	33	3	7	79
Koulikoro	31	25	4	0	0	2	62
Sikasso	37	0	0	22	0	1	60
Ségou	0	7	3	44	0	1	55
Mopti	0	7	0	0	0	0	7
Tombouctou	26	0	10	54	0	0	90
Gao	0	0	0	0	0	0	0
Kidal	-	-	-	-	-	-	0
Bamako	20	32	12	36	0	10	110
Total	117	85	48	189	3	21	463

Source : Direction Nationale du Travail, rapport du 1^{er} trimestre 2017

La Direction nationale du travail (DNT) a enregistré moins de demandes d'avis de licenciement au cours au premier trimestre 2017 (tableau 8) comparativement à la même période en 2016 (-759 ; -62,1%). A l'exception des raisons relatives au motif économique, tous les autres motifs évoqués ont connu une diminution au premier trimestre 2017.

Tableau 8. Répartition des pertes d'emploi selon les motifs et aux premiers trimestres 2016 et 2017

Pertes d'emploi	1 ^{er} Trimestre 2016	1 ^{er} Trimestre 2017
Compression/fin activités	938	117
Fautes professionnelles	93	85
Abandon/démission	71	48
Motifs économiques	87	189
Décès et maladies	05	03
Fautes lourdes/vols	28	21
Total	1222	463

Source : Direction Nationale du Travail, rapport du 1^{er} trimestre 2017

2.2. Les offres et les demandes d'emplois

Les offres et les demandes d'emplois sont enregistrées par l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE). Au cours du premier trimestre 2017, au total 2 529 demandes d'emplois ont été enregistrées contre 1 794 offres d'emplois et 308 placements. Seule la région de Tombouctou a enregistré plus d'offres d'emplois que de demandes. A Tombouctou, les demandes d'emplois faites par les particuliers représentent 96% des offres proposées par les entreprises. Cette prédominance de l'offre d'emplois par rapport à la demande s'expliquerait par le fait que l'Etat et ses partenaires techniques et financiers ont mis au cœur de leur politique le développement socioéconomique des régions du Nord en vue d'offrir à la population un bien-être social et économique après la crise politico sécuritaire de 2012.



En plus de cette volonté politique, la présence de la Mission des Nations Unies pour le Mali (MINUSMA) dans cette région a créé des opportunités propices à la création d'emplois.

Il apparait clairement qu'à Koulikoro, Ségou et Mopti les demandes d'emplois faites par les particuliers dépassent de loin les offres emplois enregistrées. C'est surtout à Koulikoro que l'écart est très important, suivi des régions de Ségou et Mopti. Ces localités sont des centres d'attraction des populations venant d'horizons différents du pays (45,4% de la population totale du pays vivent dans ces régions)³.

2.3. Le dialogue social

Au cours du premier trimestre 2017 (tableau n° 8), il a été enregistré 226 litiges individuels parmi lesquels 177, soit 78% ont été réglés en conciliation devant l'inspecteur du travail, 45 transmis au Tribunal du Travail et 4 litiges en instance.

Au cours de la même période, il a été enregistré 106 litiges individuels à Bamako, parmi lesquels, 76 (environ 71,7%) ont été réglés en conciliation et 30 transmis au tribunal du travail. Bamako est suivi respectivement de Koulikoro et de Kayes où les litiges individuels soumis s'élèvent respectivement à 62 dont 61 réglés en conciliation, 25 dont 17 réglés en conciliation.

Tableau 12. Etat des principaux indicateurs du dialogue social par région

Régions	Nombre de litiges soumis	Nombre de litiges réglés en conciliation	Nombre de litiges transmis au Tribunal	Litiges en instance
Kayes	25	17	8	0
Koulikoro	62	61	1	0
Sikasso	2	0	2	0
Ségou	5	1	1	3
Mopti	8	4	3	1
Tombouctou	11	11	0	0
Gao	7	7	0	0
Kidal	-	-	-	-
District de Bamako	106	76	30	0
Total	226	177	45	4

Source : Direction Nationale du Travail, rapport du 1^{er} trimestre 2017

Ces litiges individuels sont relatifs principalement à des réclamations concernant les salaires ou accessoires de salaires, d'indemnité compensatrice du préavis, d'heures supplémentaires, de licenciement, de congés payés et de repos hebdomadaire.

Tableau 13. Répartition du nombre de litiges individuels aux premiers trimestres 2016 et 2017

Litiges	1 ^{er} Trimestre 2016	1 ^{er} Trimestre 2017
Nombre de Litiges Soumis	254	226
Nombre de Litiges Réglés en Conciliation	146	177
Nombres de Litiges transmis au Tribunal	103	45
Litiges en Instance	5	4

Source : Direction Nationale du Travail, rapport du 1^{er} trimestre 2017

A partir du tableau comparatif du Premier trimestre 2016 et du premier trimestre 2017 concernant les litiges individuels, nous constatons une diminution des litiges individuels.

Au total, 226 litiges ont été soumis aux Directions régionales du Travail au premier trimestre 2017 contre 254 au Premier trimestre 2016, soit un taux de diminution de (-11%).

Ce bulletin est produit par l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF),
Zone ACI 2000 à côté du pôle Universitaire Amadou HAMPATE BA.
BP. 1923- Tél (00223) 20 29 09 61/ (00223) 20 29 07 97

Site web: www.onef-mali.org

Comité de rédaction

Directeur de publication M. Boubacar DIALLO, ONEF
Rédactrice en chef Madame Aoua dite Saran DEMBELE, ONEF

Equipe de rédaction

M. Adama Andé TOGO, ONEF
Mme Aoua dite Saran DEMBELE, ONEF
M. Boubacar DIALLO, ONEF

Equipe chargée de la collecte

M. Mohamed SANGARE, INSTAT
M. Bassala Kassim TOURE, ANPE
M. Sékou BAGAYOKO, DNT
M. Cheick Oumar KONATE, API-Mali

Les personnes qui désirent obtenir des renseignements supplémentaires sont invitées à communiquer avec Monsieur Bandiougou KEITA, Chef de Département Communication et Documentation de l'ONEF au +223 20 29 09 61 ou consulter le site de l'ONEF : www.onef-mali.org